

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

RAPPORT INSTITUTIONNEL – AFFAIRES MONDIALES CANADA

Renseignements demandés par la Commission

- (1) Une vue d'ensemble du mandat du ministère ou de l'organisme.
- (2) Une description des politiques, procédures et programmes mis en œuvre par chaque ministère et organisme pour répondre à la fois à la menace générale et aux incidents réels d'ingérence étrangère associés aux 43^e et 44^e élections générales.
- (3) Une liste des principaux postes de direction dont les responsabilités étaient liées aux questions couvertes par le mandat (a)(i)(A) et (a)(i)(B) de la Commission dans les ministères et organismes pertinents, ainsi que les noms de leurs titulaires depuis septembre 2018, avec une description de leurs fonctions.
- (4) Tous les moyens et canaux au sein des ministères et organismes pertinents par lesquels les renseignements préparés par les organismes de renseignement concernant une possible ingérence étrangère sont communiqués au sous-ministre, au cabinet du ministre et au ministre.
- (5) Tous les moyens et canaux par lesquels les renseignements relatifs à une possible ingérence étrangère sont communiqués par les ministères et organismes pertinents au Bureau du Conseil privé (BCP) et au Cabinet du premier ministre (CPM).
- (6) Pour chaque occasion depuis septembre 2018 où il y a eu une séance d'information orale ou écrite relative aux questions couvertes par le mandat (a)(i)(A) et (a)(i)(B) de la Commission destinée au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE), au groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM), à un sous-ministre (ou équivalent), au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, au greffier du Conseil privé, au CPM ou au premier ministre, une liste des dates, de l'entité et de la personne qui ont organisé la séance d'information, y compris, le cas échéant, le contenu de la séance d'information et les cas particuliers soulevés, s'il y a lieu.
- (7) Une liste des dates et des sujets couverts pour chaque occasion où un ministère a donné des conseils ou a formulé une recommandation à un ministre ou à son cabinet en réaction à des renseignements particuliers sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques, y compris l'ingérence dans les travaux parlementaires, depuis septembre 2018.
- (9) Une liste de tous les produits de renseignements liés à la menace ou à l'incidence de l'ingérence étrangère dans les institutions et les processus démocratiques canadiens élaborés depuis septembre 2018.
- (10) Une liste de toutes les mesures de réduction de la menace liées à l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques canadiens qui ont été prises depuis septembre 2018.

(1) Une vue d'ensemble du mandat du ministère ou de l'organisme.

1. Affaires mondiales Canada (AMC) a la responsabilité de promouvoir les relations internationales du Canada, notamment ce qui suit :
 - a. Élaborer et mettre en œuvre la politique étrangère;
 - b. Promouvoir le développement du droit international et du commerce international;
 - c. Offrir une aide internationale (qui englobe l'aide humanitaire, l'aide au développement ainsi que la paix et la sécurité);
 - d. Superviser le réseau mondial des missions canadiennes à l'étranger;
 - e. Offrir des services consulaires aux Canadiens à l'étranger;
 - f. Fournir une assistance et un soutien aux ambassades et aux consulats étrangers au Canada;
 - g. S'engager envers les institutions de la Francophonie.
2. AMC remplit son mandat sous la direction de trois ministres du cabinet :
 - a. Ministre des Affaires étrangères, l'honorable Mélanie Joly;
 - b. Ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique, l'honorable Mary Ng;
 - c. Ministre du Développement international, l'honorable Ahmed Hussen.
3. AMC est un membre fondateur de la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement (SR). Reconnaissant que de nombreuses menaces importantes pour la sécurité nationale, comme l'ingérence étrangère, ont un lien direct avec la politique étrangère, AMC participe activement à la collectivité SR. Grâce à ses efforts pour promouvoir les intérêts mondiaux et régionaux en matière de sécurité et gérer les relations bilatérales et multilatérales, AMC joue un rôle essentiel dans la prévention et la réaction aux menaces qui affectent les Canadiens et les intérêts internationaux du Canada.
4. AMC est l'un des plus gros consommateurs de renseignements du gouvernement fédéral. Les renseignements concernant les capacités, les intentions et les activités des États étrangers, recueillis en collaborant avec des partenaires du renseignement nationaux et alliés, jouent un rôle crucial dans l'élaboration de différentes initiatives au sein du ministère. Ces renseignements éclairent non seulement l'élaboration des politiques, mais contribuent également de manière significative à garantir la sécurité des missions du Canada à l'étranger. Les recommandations du ministère au ministre des Affaires étrangères s'appuient également sur l'analyse interne de la politique étrangère ainsi que sur les évaluations des renseignements effectuées par AMC et d'autres ministères.

5. AMC produit également des rapports diplomatiques spécialisés et des rapports de sources ouvertes sur les questions liées à l'ingérence étrangère, ainsi que des évaluations de renseignements stratégiques.
6. Au sein de la collectivité SR, AMC participe activement aux efforts de collaboration pour élaborer les politiques. Cela comprend une coordination constante avec d'autres ministères et organismes afin de s'assurer que les politiques ou les lois nouvellement formulées non seulement intègrent des considérations en matière de politique étrangère, mais s'alignent également de manière transparente sur l'orientation générale de la politique étrangère du Canada.
7. Sur le plan opérationnel, AMC, conformément à la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et à la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications*, a pour mandat de veiller à ce que les activités menées soient conformes aux intérêts et aux objectifs plus larges de la politique étrangère du Canada. En outre, AMC a le pouvoir de demander des activités particulières qui soutiennent les objectifs de la politique étrangère du Canada.
8. Voici quelques exemples de réactions potentielles d'AMC à l'ingérence étrangère :
 - a. Faire des démarches, planifier ou annuler des visites de hauts dignitaires, prendre des mesures de rétorsion, comme la réduction ou la suspension de l'engagement diplomatique, le refus de visas et de permis, la déclaration du personnel de l'ambassade comme *persona non grata*, la fermeture de missions à l'étranger, ou la réduction ou la restriction de l'exécution des obligations du Canada dans le cadre des accords bilatéraux du Canada.
 - b. Approfondir la collaboration bilatérale et multilatérale avec les partenaires et les alliés pour lutter contre l'ingérence étrangère.
 - c. Attribuer publiquement les activités hostiles d'acteurs étrangers, notamment en ce qui concerne les cyberincidents, en utilisant le cadre d'attribution du gouvernement du Canada dirigé par AMC.
 - d. Utiliser les communications pour contrer la désinformation sur les plateformes publiques et les activités de programmes (notamment en soutenant la recherche sur la désinformation et la manipulation de l'information, ainsi que les projets visant à les contrer).

(2) *Une description des programmes, politiques et procédures mis en œuvre par chaque ministère et organisme pour répondre à la fois à la menace générale et aux incidents réels d'ingérence étrangère associés aux 43^e et 44^e élections générales.*

1. AMC participe à des forums bilatéraux et multilatéraux pour communiquer des renseignements et bonnes pratiques en matière de lutte contre l'ingérence étrangère. Cela comprend le Mécanisme de réponse rapide du G7 (MRR du G7), qui a été établi par les dirigeants lors du Sommet du G7 tenu en 2018 à Charlevoix. Le MRR du G7 renforce la coordination entre les pays du G7 afin de déceler les diverses menaces étrangères contre la démocratie et d'y répondre. Ces menaces comprennent l'activité d'États étrangers hostiles visant les institutions et les processus démocratiques. Cela comprend également les menaces visant l'environnement médiatique et informationnel, ainsi que l'exercice des droits de la personne et des libertés fondamentales.
2. Le MRR du G7 comprend des représentants du gouvernement de la communauté du G7, appelés agents de coordination, qui s'appuient sur leurs structures institutionnelles respectives pour soutenir l'engagement de l'ensemble du gouvernement. En outre, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat de l'OTAN, les Pays-Bas et la Suède y participent en tant qu'observateurs.
3. Depuis sa création, les responsables du MRR du G7 ont axé leurs efforts sur la lutte contre la désinformation parrainée par des États étrangers. Pendant la pandémie de COVID-19, le MRR du G7 a servi d'outil utile pour l'échange d'informations sur la manipulation de l'information et la désinformation parrainées par des États étrangers et reliées à la pandémie. Le MRR du G7 a également permis l'échange d'informations en temps réel et la collaboration en ce qui concerne la désinformation russe sur l'invasion de l'Ukraine.
4. Au Canada, le MRR du G7 est coordonné en permanence par AMC, par l'intermédiaire du secrétariat de MRR Canada, qui surveille également l'environnement de l'information numérique à l'aide d'analyses de données de source ouverte pour détecter des indicateurs de manipulation de l'information et de désinformation parrainées par des États étrangers. Toutes les activités de surveillance de MRR Canada sont orientées par un Cadre éthique et méthodologique pour le suivi et l'analyse des données de sources ouvertes disponible sur Internet. MRR Canada représente également AMC au sein du MSRE, qui sert de système d'alerte rapide pour les indicateurs de manipulation de l'information et d'autres menaces pour la démocratie.
5. L'équipe du MRR Canada fait partie du Centre pour la politique numérique internationale. Cette unité relève de la Direction générale des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, qui est du ressort du Secteur de la sécurité internationale et des affaires politiques. L'équipe de MRR Canada s'appuie sur la direction du MRR du G7 pour transposer au Canada les expériences de lutte contre l'ingérence électorale des autres pays

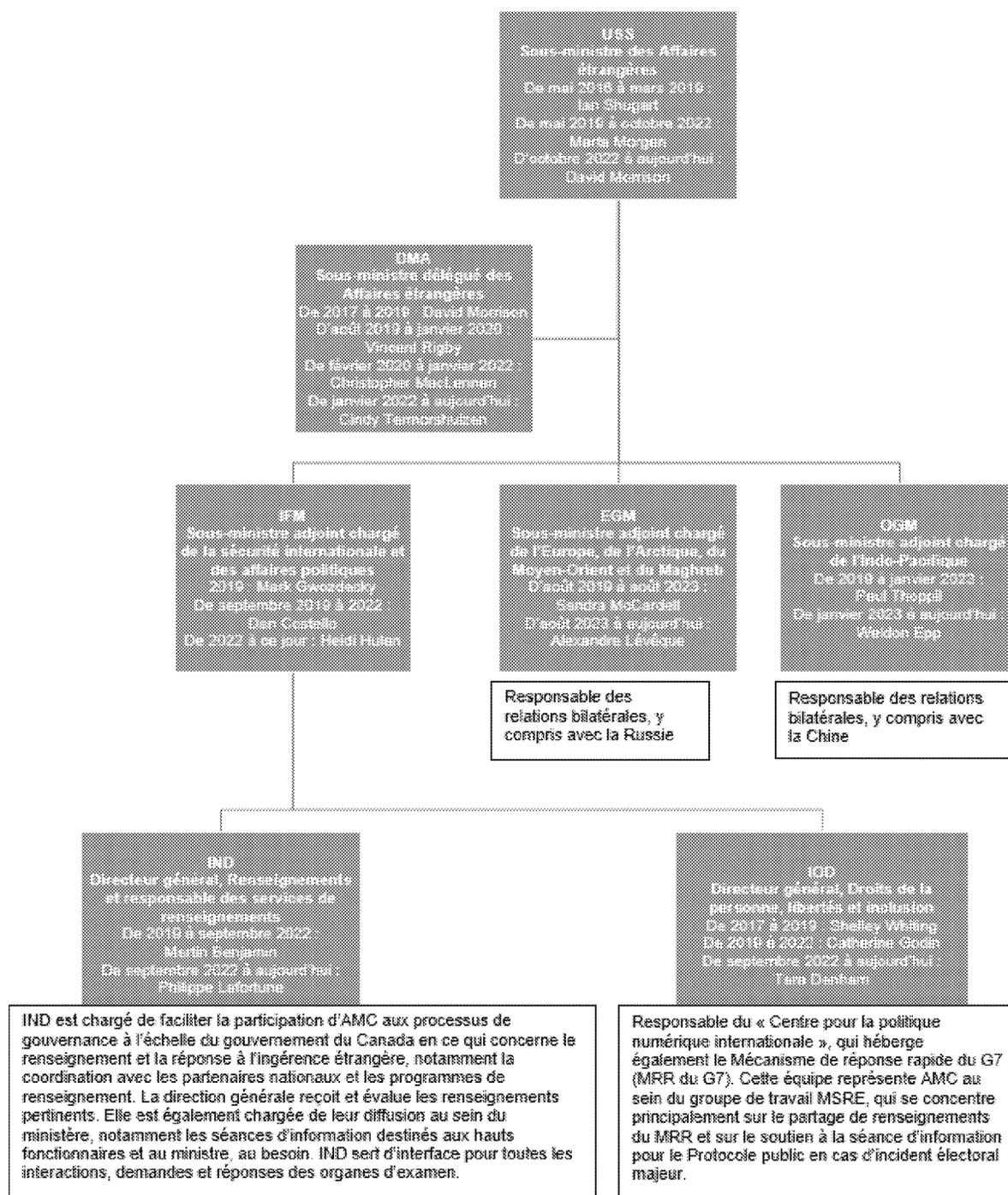
du G7+. En outre, l'équipe de MRR Canada fait appel à de organisations réputées de la société civile pour soutenir les activités de suivi et d'établissement de rapports.

6. Les communications d'AMC respectent les lignes directrices gouvernementales établies à l'égard de la conduite en période électorale. En règle générale, les annonces d'AMC sont réduites au minimum pendant ces périodes. Néanmoins, des exceptions peuvent être accordées dans des circonstances particulières, à la discrétion de la haute direction des affaires publiques d'AMC ou du bureau du sous-ministre, le cas échéant. Cela comprend :
 - a. dans le cas d'un événement international ou national important où l'absence de commentaire du premier ministre ou du ministre porterait atteinte aux intérêts ou au prestige du Canada;
 - b. les annonces relatives à la santé et à la sécurité des Canadiens, comme les mises à jour des conseils et avis aux voyageurs;
 - c. les avis publics à des fins juridiques.
7. Au cours de la 43^e élection générale, MRR Canada a surveillé l'écosystème de l'information numérique à la recherche de signes de désinformation parrainée par des États étrangers et d'autres formes de manipulation de l'information, et a produit des mises à jour quotidiennes pour le MSRE. Ces mises à jour ont soutenu les efforts du MSRE visant à informer le groupe d'experts du PPIEM.
8. Lors de la 43^e élection générale, AMC était l'un des quatre membres du MSRE. Le principal représentant d'AMC au MSRE était le directeur du Centre pour la politique numérique internationale, qui héberge MRR Canada. AMC a fourni des rapports réguliers au MSRE et a participé étroitement à la rédaction du rapport après-action.
9. MRR Canada a également fait appel à une organisation réputée de la société civile dans le domaine de la détection de la manipulation de l'information, le Digital Forensic Research Lab du Conseil de l'Atlantique, pour qu'il fournisse des mises à jour indépendantes sur ses observations de l'écosystème de l'information numérique, ainsi qu'un rapport rétrospectif définitif. MRR Canada a produit un rapport ponctuel sur une situation particulière survenue au cours de la campagne de la 43^e élection générale.
10. À partir d'août 2020, avant la 44^e élection générale, les analystes de MRR Canada ont préparé des notes d'information ministérielles courantes pour le sous-ministre des Affaires étrangères afin de soutenir sa participation au groupe d'experts du PPIEM.

11. En janvier 2021, avant la période électorale de la 44^e élection générale, MRR Canada a commencé à produire des rapports, cherchant à établir une base de référence qui serait utilisée pour comparer l'activité pendant la période électorale de la 44^e élection générale.
12. Lors de la 44^e élection générale, AMC a de nouveau été l'un des quatre membres du MSRE. Le principal représentant d'AMC au MSRE était le directeur du Centre pour la politique numérique internationale, qui héberge MRR Canada.
13. MRR Canada a surveillé l'écosystème de l'information numérique à la recherche de signes de désinformation parrainée par des États étrangers et d'autres formes de manipulation de l'information, et a produit des mises à jour quotidiennes pour le MSRE. Ces mises à jour ont soutenu les efforts du MSRE pour informer le groupe d'experts du PPIEM. En plus des mises à jour quotidiennes, MRR Canada a produit cinq rapports hebdomadaires, résumant les principales tendances observées chaque semaine.
14. Pendant la période électorale de la 44^e élection générale, MRR Canada a produit quatre rapports ponctuels couvrant les nouvelles situations pendant la campagne de la 44^e élection générale, qui ont été communiqués au groupe de travail du MSRE. AMC a également participé à la rédaction du rapport après-action pour la 44^e élection générale.
15. Conformément à la pratique établie, le 11 septembre 2019, pendant la 43^e élection générale et le 20 août 2021 pendant la 44^e élection générale, AMC a diffusé un avis à toutes les missions étrangères au Canada les avertissant de respecter la période électorale et de s'abstenir de toute opinion susceptible d'influencer les relations bilatérales. L'avis a été envoyé par courrier électronique et rappelle aux diplomates et au personnel les obligations qui leur incombent en vertu du droit canadien, de l'article 41 de la *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques* et de l'article 55 de la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*.
16. L'avis de 2021 rappelait au personnel diplomatique étranger de veiller à ce que « les représentants diplomatiques et consulaires ne mènent pas d'activités qui pourraient être perçues comme incitant les électeurs à voter pour un candidat particulier ou leur interdisant de voter pour un candidat particulier de quelque manière que ce soit au cours d'une période électorale. En outre, les représentants étrangers accrédités ne doivent pas – directement ou indirectement – apporter de contribution financière à un candidat, à un parti politique ou à un événement politique ». L'avis de 2021 comprenait également des liens vers des renseignements complémentaires, notamment le document d'orientation de la Commission de la fonction publique du Canada sur la participation à des activités politiques non liées à une candidature, ainsi que des liens vers les articles pertinents de la *Loi électorale du Canada*.

(3) Une liste des principaux postes de direction dont les responsabilités étaient liées aux questions couvertes par le mandat (a)(i)(A) et (a)(i)(B) de la Commission dans les ministères et organismes pertinents, ainsi que les noms de leurs titulaires depuis septembre 2018, avec une description de leurs fonctions.

1. Vous trouverez ci-dessous un organigramme des principaux postes de direction avec une description de leurs fonctions.



(4) Tous les moyens et canaux au sein des ministères et organismes pertinents par lesquels les renseignements préparés par les organismes de renseignement concernant une possible ingérence étrangère sont communiqués au sous-ministre, au bureau du ministre et au ministre.

De plus amples renseignements sont disponibles dans la version classifiée du rapport institutionnel d'AMC.

(5) Tous les moyens et canaux par lesquels les renseignements relatifs à une possible ingérence étrangère sont communiqués par les ministères et organismes pertinents au Bureau du Conseil privé (BCP) et au Cabinet du premier ministre (CPM).

1. L'équipe de MRR Canada collabore avec les bureaux pertinents du BCP, y compris de la sécurité et du renseignement (SR) et les institutions démocratiques (ID), lorsqu'elle envisage une réponse potentielle aux rapports de MRR Canada (p. ex., les déclarations du 9 août 2023 et du 24 octobre 2023).
2. Deux employés du CPM (un conseiller politique et un conseiller politique principal) figurent sur la liste de distribution des rapports du gouvernement du Canada de MRR Canada, une liste exclusivement utilisée en dehors des périodes électorales.

(6) Pour chaque occasion depuis septembre 2018 où il y a eu une séance d'information orale ou écrite relative aux questions couvertes par le mandat (a)(i)(A) et (a)(i)(B) de la Commission destinée au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE), au groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM), à un sous-ministre (ou équivalent), au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, au greffier du Conseil privé, au CPM ou au premier ministre, une liste des dates, de l'entité et de la personne qui ont organisé la séance d'information, y compris, le cas échéant, le contenu de la séance d'information et les cas particuliers soulevés, s'il y a lieu.

1. Dans les mois qui ont précédé et pendant la 44^e élection générale, le Centre pour la politique numérique internationale a préparé un certain nombre de notes d'information pour le sous-ministre des Affaires étrangères afin de l'aider dans son rôle de membre du Comité des cinq. Il s'agit notamment des notes rédigées pour les réunions du Comité des jours suivants :
 - a. Le 14 août 2020;
 - b. Le 27 janvier 2021;
 - c. Les 12 et 18 juin 2021;
 - d. Le 26 juillet 2021;
 - e. Les 23 et 30 août 2021;
 - f. Les 7, 15 et 23 septembre 2021;
 - g. Le 5 novembre 2021.

(7) Une liste des dates et des sujets couverts pour chaque occasion où un ministère a donné des conseils ou formulé une recommandation à un ministre ou à son cabinet en réaction à des renseignements particuliers sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques, y compris l'ingérence dans les travaux parlementaires, depuis septembre 2018.

AUCUN

(8) Une description de l'architecture interministérielle en matière de gouvernance sur la sécurité nationale et le renseignement, y compris les comités au niveau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux (p. ex., le comité des sous-ministres sur la sécurité nationale).

1. Une description complète de l'architecture en matière de gouvernance sur la sécurité nationale et le renseignement figure dans le rapport institutionnel du BCP. Parmi les entités de gouvernance énumérées, AMC participe à ce qui suit :
 - a. Comité des sous-ministres sur l'intervention du renseignement;
 - b. Comité de coordination des SMA sur la sécurité des élections (coprésidé par le BCP et Élections Canada);
 - c. MSRE des SMA;
 - d. Comité des SMA sur l'ingérence étrangère.

(9) Une liste de tous les produits de renseignements liés à la menace ou à l'incidence de l'ingérence étrangère dans les institutions et les processus démocratiques canadiens élaborés depuis septembre 2018.

La liste figure dans la version classifiée du rapport institutionnel d'AMC.

(10) Une liste de toutes les mesures de réduction de la menace liées à l'ingérence étrangère dans les institutions et les processus démocratiques canadiens qui ont été prises depuis septembre 2018.

AUCUN